

On partira de l'Étoile du Sancy à la Bourboule pour aller au Chalet ECIR en station du Mont Dore, en passant par le Capucin, les Puys de Clergue et La Tour Carrée, et le Val de Courre.

| | | | |
|-------------------------|----------|-------------------------|----------------------------|
| Durée | 7h 05 | Difficulté | Difficile |
| Distance | 15,51 km | Retour au départ | Non |
| Dénivelé positif | 921 m | Activité | Pédestre |
| Dénivelé négatif | 492 m | Commune | La Bourboule (63150) |
| Point haut | 1 739 m | Régions | Massif central, Monts Dore |
| Point bas | 861 m | | |



Description

(D) Départ de [La Bourboule](#), Etoile du Sancy, Rue Berthelot : en direction de La Bughette par les Rues Guillaume de Liège, Racine et du Pré de la Hache. Poursuivre par la route de Pregnoux pour atteindre le Pregnoux.

(1) Au premier embranchement, prendre le chemin fléché en Jaune qui part dans les sous-bois (face à une maison dans le virage) et poursuivre à droite. Atteindre la passerelle de la Clergue.

(2) Traverser la Clergue et la longer sur sa rive droite. Parvenir au carrefour du GR®30.

(3) Emprunter à droite le GR®30 et le suivre jusqu'à un nouveau carrefour avec la D645.

(4) Suivre la route à gauche sur 250-300m environ, puis reprendre le chemin à droite (GR®30) et parvenir à une série de lacets.

(5) Poursuivre sur le GR®30 en ignorant les sentiers se présentant à droite ou à gauche. Parvenir au parc d'aventures du [Salon du Capucin](#).

(6) Partir Sud sur le petit chemin menant au pic du Capucin, poursuivre Sud pour atteindre Buron.

(7) Continuer sur le GR® pour arriver au Puy de Clergue.

(8) Prolonger toujours sur la crête pour parvenir à la [Tour Carrée](#).

(9) Entamer une courte traversée en légère descente pour parvenir au col de Courre, donnant accès au Val de Courre.

(10) Entreprendre par la gauche la descente du Val de Courre. **Attention**, cette partie est assez technique car beaucoup de pierres roulantes (mes bâtons m'ont été fort utiles). Suivre le chemin, arriver au carrefour avec le GR®4E.

(11) Rejoindre la station, pour parvenir au Chalet ECIR suivre la route sur 400-500 mètres environ après les deux tunnels routiers **(A)**.

Points de passage

D Etoile du Sancy - Dordogne (rivière) - Affluent de la Garonne

| N 45.588099° / E 2.743191° - alt. 861 m - km 0

1 Quitter la route

| N 45.586896° / E 2.758522° - alt. 963 m - km 1.35

2 Passerelle de Clergue

| N 45.582519° / E 2.773483° - alt. 979 m - km 2.73

3 Embranchement multiple

| N 45.577866° / E 2.781073° - alt. 1 053 m - km 3.59

4 Route à gauche

| N 45.568465° / E 2.790776° - alt. 1 105 m - km 5

5 Epingle à cheveux 1

| N 45.562893° / E 2.795454° - alt. 1 192 m - km 6.06

6 - Salon du Capucin

| N 45.567888° / E 2.802462° - alt. 1 258 m - km 7.91

7 Buron du Capucin

| N 45.55923° / E 2.801197° - alt. 1 387 m - km 8.94

8 - Puy de Clergue (1691 m)

| N 45.543694° / E 2.801683° - alt. 1 679 m - km 11.23

9 Puy de La tour Carrée

| N 45.53314° / E 2.800103° - alt. 1 739 m - km 12.46

10 Val de Courre

| N 45.532027° / E 2.804513° - alt. 1 706 m - km 12.84

11 GR4E Station du Mont Dore

| N 45.542883° / E 2.812576° - alt. 1 333 m - km 14.72

A Chalet ECIR

| N 45.545403° / E 2.816478° - alt. 1 289 m - km 15.51

Informations pratiques

Ne pas oublier de prendre de l'eau, bien que l'on rencontre de nombreux cours d'eau, je n'ai pas vu de point d'eau potable en cours de route.

Pour la descente du Val de Courre, une paire de bâton peut être une bonne idée.

Un bon coupe vent peut être également nécessaire car sur les crêtes le vent souffle.

Étoile du Sancy :

29 Rue Berthelot, 63150 La Bourboule

06 18 32 51 65

04 73 65 24 51

Chalet ECIR :

Route du Sancy, 63240 Le Mont-Dore

04 73 65 22 33

06 81 20 96 73

À voir

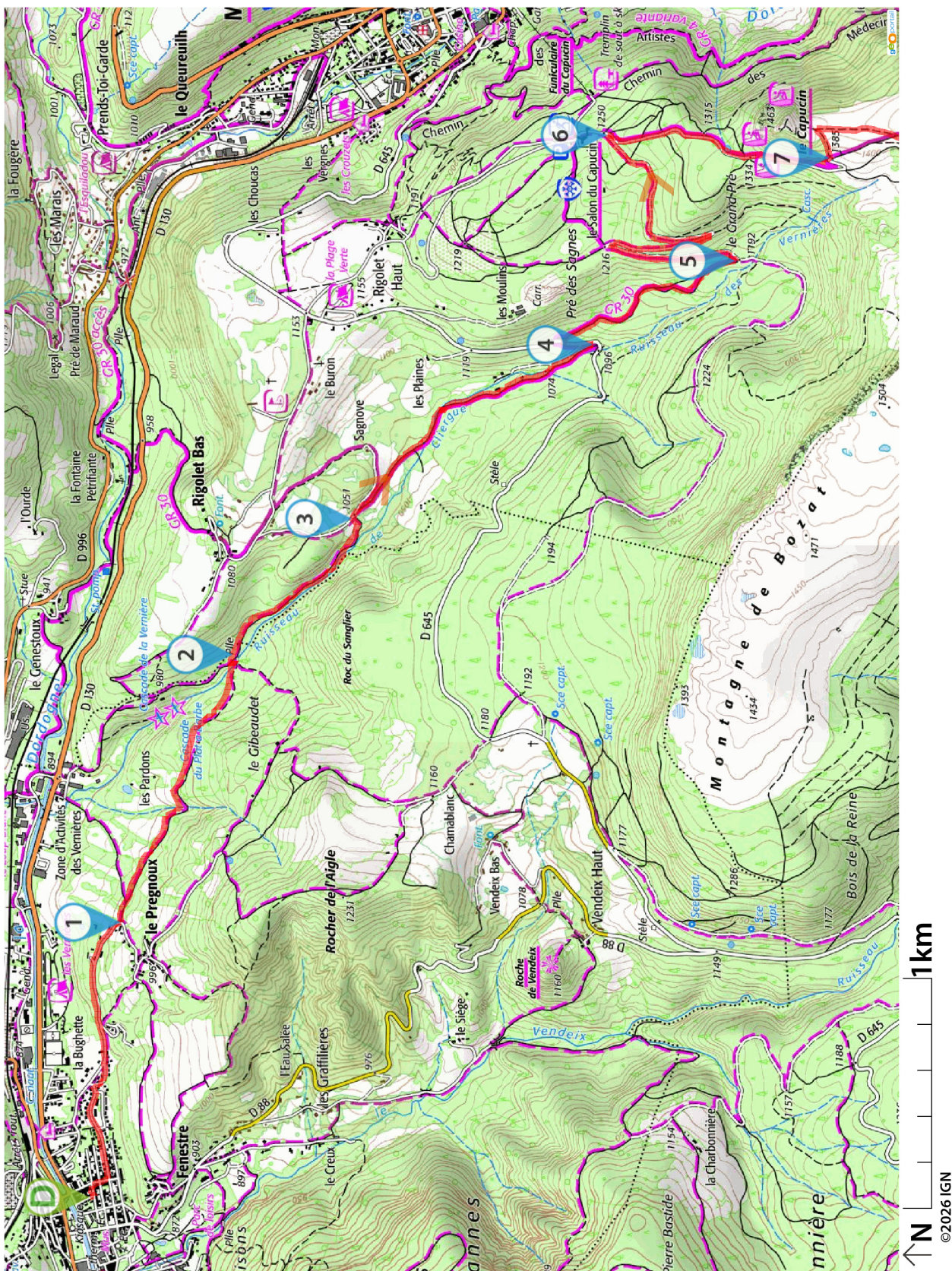
A La Bourboule, de belles maisons d'architecture Belle époque.

Les sommets.

Le Val de Courre

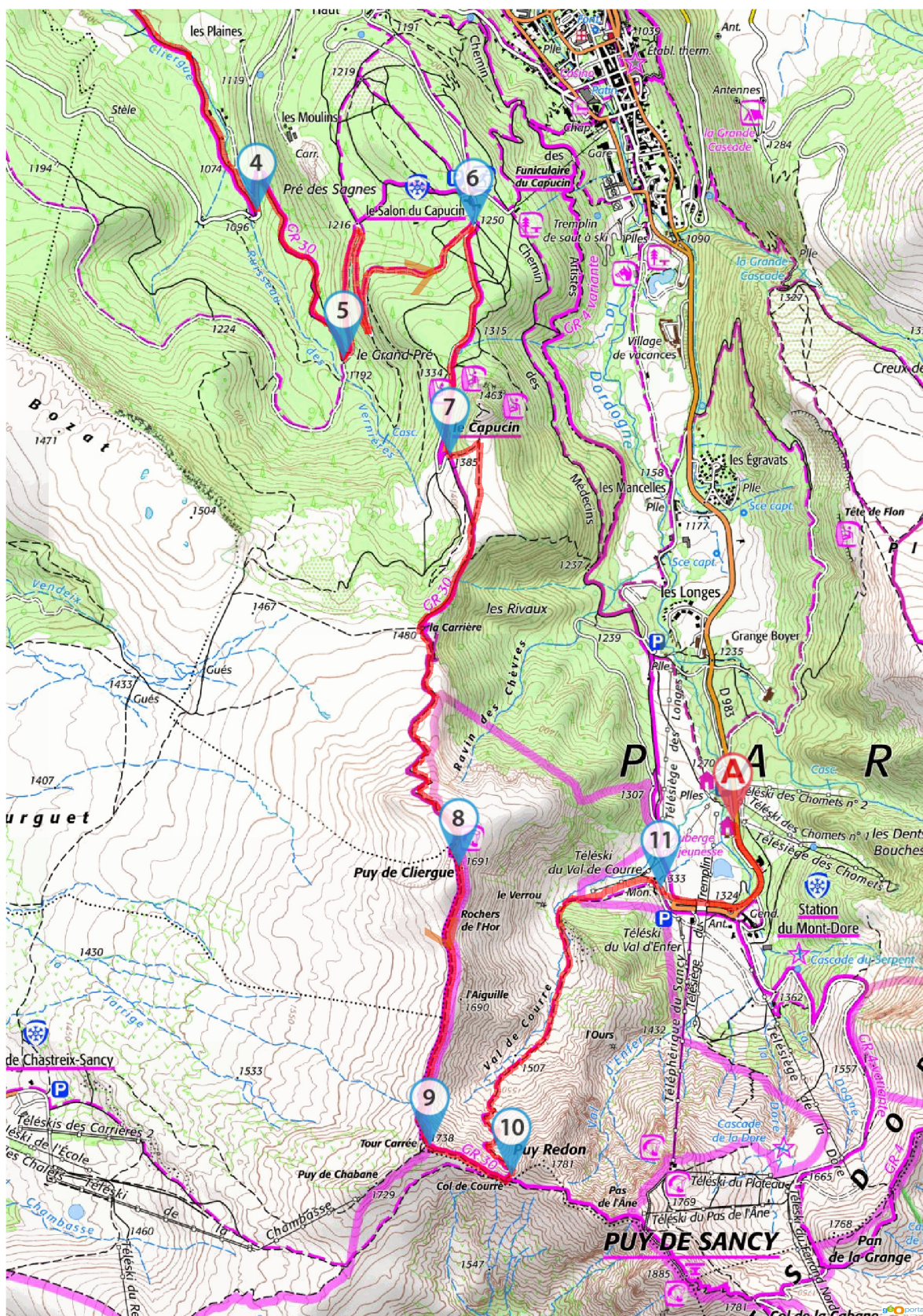
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-bourboule-station-du-mont-dore/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



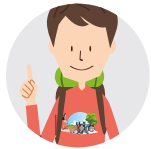
Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

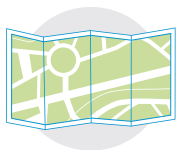
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



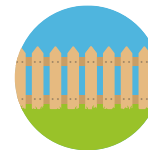
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



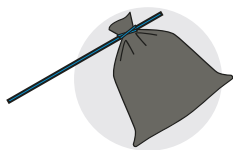
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.